SMIRTOM

du SAINT-AMANDOIS **Extrait du registre des délibérations**

Comité syndical du 12 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le 12 décembre à 14 heures 30, le comité syndical du SMIRTOM du Saint-Amandois s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président.
Date de la convocation : 5 décembre 2014
Nombre de membres : Nombre de délégués : 33
Présents : 20
Pouvoirs : 2
Absents, excusés : 11

PRESENTS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE FRANCE : mesdames Edith MICHELIC (partie au point 5), Magalie MOINE, messieurs Pascal AUGENDRE, Pascal COLLIN, Bernard JAMET , Guy THOMAS ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS :** messieurs Olivier HURABIELLE , Michel PERRIOT ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER :** messieurs Dominique BURLAUD , Michel DE PAULE, Christian FAUCHER ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES BOISCHAUT MARCHE** : messieurs Jean-Louis GUILLOT , François THOMAS ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS PROVINCES** : : messieurs Paul BERNARD, Olivier COMBETTE ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU GRAND MEAULNES :** messieurs Dominique DUBREUIL, Michel LACOMBE ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NERONDES :** messieurs Robert BELLERET, Roland GILBERT ; **COMMUNE DE LUGNY CHAMPAGNE**: monsieur Yves DEBONO

POUVOIRS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS : monsieur Pierre MANCION a donné pouvoir à M. Olivier HURABIELLE, ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NERONDES :** monsieur François RICHARD a donné pouvoir à M. Roland GILBERT.

ABSENTS ; EXCUSES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE FRANCE : messieurs Bertrand DESNOIX , Jacques DEVOUCOUX ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS :** messieurs Christian FORAY, Jean-Pierre RENAULT ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER :** monsieur Alain MANSSENS ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES BOISCHAUT MARCHE** : madame Brigitte REBMANN ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS PROVINCES** : : monsieur Guy SAMIERI ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU GRAND MEAULNES :** monsieur Didier ROBLAIN ; **SIVOM SANCERGUES/SAINT-MARTIN DES CHAMPS** : messieurs Jean-Luc CHARACHE, André DELAVAULT ; **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CHARITOIS** : monsieur Jacques BRUNET.

Après constatation du quorum, le président ouvre la séance à 14 heures 30.
Monsieur Olivier HURABIELLE est nommé secrétaire de séance.

COMITE SYNDICAL

SMIRTOM DU SAINT AMANDOIS

Séance du 12 décembre 2014

Délibération n° 2014-DC00041B

MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR

Par délibération en date du 22 mai 2014, le comité syndical a adopté son règlement intérieur.

La préfecture du Cher a demandé que certains points soient modifiés ou retirés.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide de modifier comme suit l'article 11 du règlement intérieur.

Article 11 : Fonctionnement des commissions consultatives

Le président du SMIRTOM préside les commissions.

En cas d'absence de celui-ci, elles désignent un vice-président pour les convoquer ou les présider.

Le reste sans changement.

La délibération est votée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le président,

Bernard JAMET